

Résultats de l'enquête sur les lotissements destinés à l'habitat

Département des Vosges

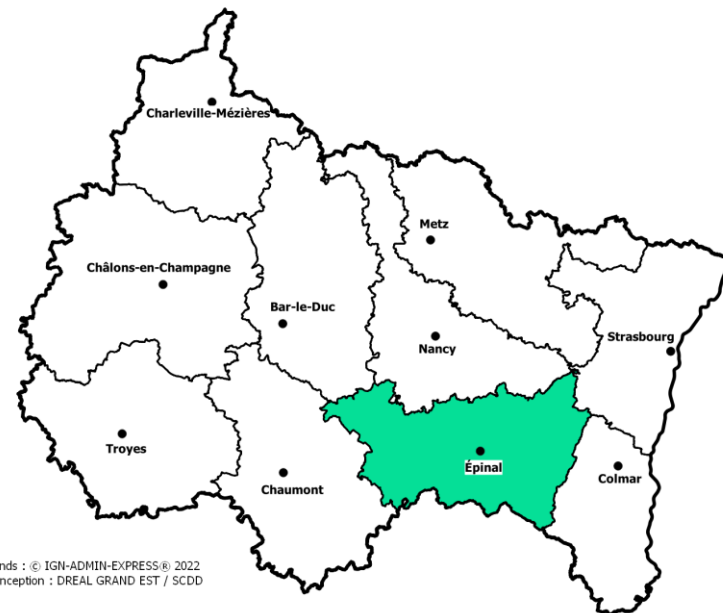
Permis d'aménager autorisés en 2023

	Nb lotissements	Surface totale (m²)	Nb lots autorisés
Public	2	41 257	41
Privé	7	50 823	69
Ensemble	9	92 080	110

Répartition selon le nombre de lots								
moins de 5 lots		de 5 à 9 lots		de 10 à 19 lots		20 lots et +		
Nb	Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)	
Public	0	0	0	1	11 546	1	29 711	
Privé	1	3 972	3	15 889	2	21 701	1	9 261
Ensemble	1	3 972	3	15 889	3	33 247	2	38 972

Taux d'occupation des lots

Année d'autorisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb PA total autorisés	22	14	16	9	12	10	5	13	16
Nb PA commencés	22	14	16	9	9	9	5	8	10
Nb parcelles total	195	93	149	71	68	54	29	53	74
Nb parcelles libres	39	20	42	13	32	23	22	43	66



Résultats de l'enquête sur les lotissements destinés à l'habitat

Méthodologie

Etendue à l'ensemble de la région Grand Est depuis 2013, l'enquête porte sur tous les permis d'aménager autorisés de 3 lots et plus destinés à l'habitation. Elle est réalisée par le Pôle Analyse Statistique et Animation de la Connaissance au sein du Service Connaissance et Développement Durable de la Dreal. Les Associations Foncières Urbaines ainsi que les déclarations préalables y figurent également, dès lors qu'elles nous sont connues. Les Zones d'Aménagement Concerté faisant partie de procédures particulières ne sont pas retenues dans l'élaboration de ces résultats.

Il s'agit d'une enquête exhaustive.

Les permis d'aménager sont extraits tous les mois de Sit@del2 du Ministère et intégrés dans la base de données. Ils sont complétés par questionnaire auprès des centres instruisant ces permis.

La base est ensuite enrichie en continu par les renseignements collectés auprès des aménageurs, directement ou au travers de leurs sites internet. Ces renseignements portent sur :

- la répartition des lots (individuel pur, groupé collectif)
- la taille moyenne des lots.

Lorsqu'elles sont disponibles, les informations cadastrales de chaque lot (section/parcelle) sont également saisies, permettant alors un rapprochement parcelle/permis de construire avec les ouvertures de chantier extraites de Sit@del2 lorsque les informations cadastrales sont renseignées sur le permis de construire. Ces rapprochements sont complétés au moyen des fichiers fonciers (base des parcelles). Il est possible alors d'évaluer un taux de remplissage du lotissement.

Malgré tous ces renseignements fournis ou collectés, l'enquête ne préjuge pas de la disponibilité des lots.

Taux d'occupation des lots

Un permis d'aménager est commencé dès lors qu'un découpage cadastral en lots a pu être observé (en totalité ou par tranche). C'est pour cette raison que les deux dernières années d'autorisation d'aménager ne sont pas prises en compte.

Définitions et calculs:

<u>Nb PA total:</u>	Nb PA autorisés dans l'année	<u>Nb parcelles total:</u>	Nb parcelles relevées sur le site du cadastre	<u>Nb PA en attente:</u>	Nb PA autorisés dans l'année et non commencés
<u>Nb PA commencés:</u>	Nb PA autorisés dans l'année et commencés	<u>Nb parcelles libres:</u>	Nb parcelles pour lesquelles aucun permis n'a pu être rapproché ou sans construction dans la base des parcelles des fichiers fonciers	<u>Nb lots en attente:</u>	Nb total de lots des PA en attente

Tx occupation:
$$\frac{[\text{Nb parcelles total}] - [\text{Nb parcelles libres}]}{[\text{Nb parcelles total}]}$$

Attentions particulières

La surface totale est calculée à partir des parcelles impactées par le projet avant découpage. Ainsi, elle peut paraître disproportionnée lorsqu'une partie seulement d'une grande parcelle concerne le permis. Il est nécessaire à ce moment de consulter les permis individuellement.

Nous contacter

Pour toute demande de renseignement ou communication de résultats sur des périmètres particuliers, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:
demandestat.pctas.scdd.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr